En Suisse, la police doit-elle garder et protéger l'armée?

Autor(en): **Weck, Hervé de**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **146 (2001)**

Heft 12

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

+RMS

SOMMAIRE

Décembre 2001

Pages

Editorial

La police doit-elle protéger l'armée? 3

Situation politico-militaire

Le grand reclassement 6

Risques et menaces en ce début de XXIe siècle (1) 11

Revue critique à «l'Age du chaos» 18

Fortifications

La ligne Bar-Lev 24

Armée XXI

Tenir à un fil ne suffira pas! 30

Protection de la population

Coût et comparaison au niveau international 33

Histoire

Echec des réformes militaires en Suisse aux XVIIe et XVIIIe siècles (1) 38

Musées

Le Musée royal de Delft 44

Comptes rendus

Livres à offrir ou à se faire offrir 47

Nouvelles brèves 52

Revue des revues 55

SSO: Comité central I-II

RMS-Défense Vaud III-VI

En Suisse, la police doit-elle garder et protéger l'armée?

Au début du mois d'août dernier, des recrues et des sous-officiers sont tabassés à Aarau et, un dimanche soir, à Payerne devant la gare, par des jeunes, pour la plupart connus des services de police. A Aarau, la police a dénombré 9 agresseurs, 6 Turcs, 2 Bosniaques et 1 Irakien, armés, semble-t-il, de battes de base-ball et de barres de fer; à Payerne, 1 Portugais, 1 Italien et 1 Vaudois.

A aucun moment, les militaires n'ont provoqué leurs agresseurs. Sept des soldats sont blessés; une des victimes rapporte que son agresseur n'a pas supporté son regard! Un autre soldat est tombé à terre, après avoir reçu un coup de pied dans les parties, ses agresseurs s'acharnant sur lui jusqu'à ce qu'il perde connaissance...

Il y a quelques années à Genève, le gros des forces de la police cantonale avait à peine suffi à protéger le défilé du régiment d'infanterie 3 contre des groupes organisés de manifestants très violents. Le *Quotidien jurassien* titrait à l'époque: «L'armée sème le désordre à Genève». A en perdre tous ses points de repère!

A une époque où la mode est aux engagements subsidiaires, on peut se demander si c'est à la police de défendre l'armée ou à l'armée de renforcer la police.

En Suisse comme partout en Occident, on note une aggravation du vandalisme, de la violence de jeunes qui ont perdu tout repère, des actions de groupuscules extrémistes, d'une délinquance généralisée et impunie, que la terminologie «politiquement correcte» désigne par le terme euphémique «d'incivilités». Le phénomène touche surtout les zones urbaines. C'est bien connu.

Les «incidents» civilo-militaires d'Aarau et de Payerne amènent pourtant à se poser des questions. Nos soldats, qui apprennent à défendre le territoire national et à être engagés dans des opérations de maintien de la paix, sont-ils à même, dans la rue, de faire face à des agressions? Peuvent-ils vraiment utiliser leur droit de légitime défense? Qu'en est-il des compétences de la garde de police, alors que les unités pratiquent depuis longtemps la garde avec munitions de combat?

Que se serait-il passé si, par hasard, les jeunes en uniforme avaient réagi et «neutralisé» leurs agresseurs, avant de les livrer à la police? Et si, au cours de leur riposte, ils leur avaient infligé quelques plaies et bosses, comment auraient réagi les médias? Le chœur des journalistes aurait-il affirmé que l'instruction militaire provoque

un accroissement inadmissible de la violence des recrues? La hiérarchie militaire aurait-elle présenté des excuses? On peut s'attendre à tout, depuis que certains proposent que nos soldats n'aient plus leur arme personnelle à la maison, dans la foulée de la tuerie au Grand Conseil zougois par un déséquilibré.

Au lieu d'une légitime indignation après les incidents d'Aarau et de Payerne, on a entendu des voix proposer que les militaires sortent en civil, pour ne pas «provoquer» les jeunes étrangers. Faut-il que même nos soldats s'adaptent aux lubies des plus violents de nos hôtes étrangers, marchent dans la rue, vêtus en simples «pékins», et regardent leurs souliers pour n'indisposer personne? Depuis les «incidents», la hiérarchie recommande aux militaires de rester en groupes pendant leurs sorties, de ne pas répondre à la violence par la violence et, en cas de nécessité, de pratiquer «l'assistance à personne en danger». Comment un juriste, coupeur de cheveux en quatre, interprète-t-il cette dernière formule?

Cela sera-t-il suffisant si des agresseurs disposent de battes de base-ball? Et que devient dans tout cela la dissuasion, cette stratégie qui a si bien réussi au petit Etat qu'est la Suisse? Nos stratèges l'auraient-ils oublié depuis la réalisation de l'Armée 95?

La hiérarchie militaire, les autorités politiques ne peuvent pas accepter, pratiquement sans broncher, que des soldats en sortie se fassent tabasser sans raison. Il en va de la crédibilité de notre défense. Il n'empêche que se révèle là un problème éminemment politique: l'importation d'une violence que plus personne ne maîtrise.

Colonel Hervé de Weck

Courrier des lecteurs

A propos de l'éditorial sur le terrorisme

«Il n'y a pas de terrorisme acceptable, quel que soit son niveau de violence et d'horreur», écrivez-vous dans votre dernier éditorial de la *RMS* d'octobre. On ne peut qu'être d'accord avec vous. Mais, à votre avis, peut-on employer indifféremment les termes «terrorisme» et «guerre», du moins dans leurs effets, si ce n'est sur leur fond? «Il n'y a pas de guerre acceptable, quel que soit son niveau de violence et d'horreur», car la guerre est bien violence et horreur... «Nous nous sentons tous solidaires des victimes innocentes, quelles que soient les erreurs politiques que les autorités de la super-puissance aient pu commettre.» Etes-vous également solidaires des victimes innocentes, quelles que soient les erreurs politiques que les autorités de la mini-puissance aient pu commettre, lorsqu'il s'agit de pauvres Afghans, par exemple?

Simple sujet de réflexion. Bien le bonjour.

Major Edouard Stutz

Nous sommes sur la même longueur d'onde... (rédacteur en chef)